

3^{ème} COMITE DE PILOTAGE DE LA REVISION DE CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Mercredi 16 février 2021, 10hs à 11:30hs, visio.

Personnes présentes:

Georges ARCIZET (Ustou), Jean-Louis ATTANE (Ganac, VP PNR PA), Nathalie AURIAC (Gajan), Alexandre BERMAND (Conseiller Régional Occitanie), J.-P. BIGOT (Tourtouse), Juliane BOISTEL (La Bastide de Sérou), Anne CALVET (Présidente du Conseil Scientifique du PNRPA), Danielle CARRIERE (CA Pays de Foix-Varilhes/VP SM SCOT Vallée de l'Ariège), Muriel CAVAILLES (Loubières), Kamel CHIBLI (Président PNR PA), Jean-Louis CONTE (Maire de Gourbit), Jean-Pierre COSTE (Daumazan-sur-Arize), Catherine COULON (Seix), Amandine COUREAU (Directrice SM SCOT Vallée de l'Ariège), Matthieu CRUEGE (Directeur PNR PA), Audrey DARANDOVAS (Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes), Fabrice DE COMARMOND (Conseiller Régional Occitanie), Jean-Louis DENAT (Argein), Gilles DOMENC (Syndicat de Rivière Salat-Volp), Denis DUBRULLE (Chambre de Commerce et d'Industrie 09), Dominique DUPUI (Val-de-Sos), Pierre ECLACHE (Forestiers privés), Marie-Pierre EYCHENNE (COFOR - PNR), Jocelyne FERT (Montesquieu-Avantès, Vice-Présidente PNR PA), Stéphanie FORESTIER (ONF), Pierrette ICART (Ercé), Germain JOLIBERT (Espace en Couserans/CC Couserans-Pyrénées), Olivier LAURENT (Fabas), Amélie LE STER (PNR PA), Joëlle LOUBET (Sous-préfecture de Saint-Girons), Jean-Jacques MERIC (Maire de Caumont), Daniel MOUILLAT (Serre-sur-Arget), Angèle MOUINIE (SM SCOT VA, Energie-Climat), Karine ORUS-DULAC (CD09, en charge du projet de SAGE), Claire PAGES (Région Occitanie), André PECHIN (Foix, SCOT VA), Magali PEDOUISSAT (Lasserre), Isabelle PIQUEMAL (Conseillère Régionale Occitanie), Pierre PORTEFAIX (Campagne-sur-Arize), Luce RAMEIL (Directrice Adjointe PNR PA), Jacques RENO (Couflens), Frédéric RICHARD en représentation de Bénédicte TAURINE (Députée de l'Ariège- France Insoumise), Jean-Claude RIVIERE (Les Amis du Parc), Jean-Paul ROUQUIE (Maire de Génat, CC Pays de Tarascon, Les Amis du Parc), Nathalie SACREZ (cheffe de projet PLUi-Projet de territoire), Nadine SAUTER (CBNPMP), Laure SENTENAC (Ornolac-Ussat Les Bains), Michel TARTIE (Saint-Paul de Jarrat), Romain TAURINES (DDT09), Christine TEQUI (Présidente Conseil Départemental de l'Ariège), Jacqueline MAURAN (Maire de Tourtouse), Kathy WERSINGER (Alzen).

Personnes excusées:

Marion SABLAYROLLES (Saint-Jean du Castillonais), Patricia Testa (Mercus-Garrabet), Philippe XERIDAT (DREAL Occitanie), Agnès MORANGE (OT Pyrénées Ariégeoises), Jean-Jacques MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Michel PICHAN (CC Couserans-Pyrénées), Raymond BERDOU (Conseil Départemental de l'Ariège), Thomas FROMENTIN, CAPFV, Anne TISON (ANA CEN09), Stéphane GROSHOWSKI (ANA CEN09), Sophia GREGORIOU (Nescus).

Ordre du jour :

1. Présentation des avancées de la révision de la charte et de l'architecture de la charte. Discussion.
2. Présentation du calendrier 2022-2025. Discussion.

Kamel CHIBLI, Président du PNR des Pyrénées Ariégeoises souhaite la bienvenue aux élus et aux partenaires pour ce troisième Comité de Pilotage sur la révision de la Charte, réalisé en visioconférence compte tenu de la situation sanitaire. Il rappelle que la future charte sera valide sur la période 2025-2040 (15 ans) sur le périmètre d'étude des 164 communes (5 EPCI concernés). Les échanges avec les élus et les partenaires se poursuivent pour co-construire le projet de territoire. Un tour de table en visio est réalisé pour la présentation des participants.

1. Avancées de la procédure de révision de la charte et de l'architecture de la charte

(Cf. présentation, téléchargeable sur la page internet du PNRPA, dédiée à « [gouvernance et concertation](#) » de la révision de la charte)

Amélie LE STER, chargée de mission révision de Charte rappelle les étapes de la procédure de révision de charte jusqu'à 2025, précisant que nous sommes actuellement dans la phase 2 : élaboration du projet de charte (cf. Randocharte). Afin de poursuivre la démarche de concertation auprès de acteurs du territoire, un décalage de 3 mois est proposé pour présenter l'avant de projet de charte en **septembre 2022** au lieu de juin 2022.

Depuis le dernier comité de pilotage réalisé à Ganac en octobre 2021, plusieurs avancées ont eu lieu :

- La réception de la note d'enjeux de l'Etat, disponible en [téléchargement](#).
- La finalisation du diagnostic est en cours avec l'intégration des contributions des partenaires.
- L'élaboration de la lettre aux partenaires pour informer les habitants et les acteurs du territoire sur la démarche, disponible en [téléchargement](#).
- La procédure de concertation et la proposition d'architecture de la charte.

La démarche de concertation (décembre 2020-septembre 2022)

Les différentes séquences d'élaboration du projet de Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont menées dans le cadre d'une démarche de concertation avec les élus, les partenaires et les habitants. Dans un souci de ne pas mener un processus chronophage pour les acteurs du territoire, déjà sursollicités dans un contexte de reprise des réunions présentiels post-confinement et d'élaboration d'autres projets de territoire, un cycle de concertation a été initié avec plusieurs modalités:

*Les commissions thématiques portées par les élus du Syndicat mixte et accompagnées par les chargés de mission du PNR.

*Des réunions territoriales d'ordre politique dans chacune des 5 intercommunalités avec les élus communaux et intercommunaux ont eu lieu ou vont avoir lieu prochainement afin d'échanger et de construire le projet du territoire en fonction des besoins, des attentes et des compétences de chaque intercommunalité. Des réunions territoriales ont été réalisées dans les communautés de communes Arize-Leze, Haute-Ariège, Pays-de-Tarascon (présentiel) et dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes (visio). Une réunion territoriale dans la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est prévue courant mars 2022.

*Des réunions bilatérales ou sous forme d'atelier avec les partenaires ont lieu depuis le printemps 2021 et sont prévues jusque septembre 2022 pour contribuer au projet de Charte : Chambres consulaires, ONF, CRPF, ANA CEN09...

*Des réunions permanentes avec les différents signataires (Etat, Région Occitanie, Département de l'Ariège, communes et intercommunalités) ont lieu pour assurer le suivi de la procédure et la cohérence des propositions avec les documents supra.

* 3 Comités de pilotage¹ ont été réalisés. D'autres seront organisés d'ici la présentation de l'avant-projet de charte.

L'architecture de la charte

Depuis décembre 2021, le SMPNRPA mène une réflexion sur l'architecture de la future charte. Cette réflexion s'est basée sur les travaux engagés dans le cadre de la révision de la charte : Le travail des commissions, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte, le diagnostic des 18 ressources, le travail du Conseil Scientifique, le diagnostic réalisé par les Chambres consulaires... Cette architecture vise également à répondre aux 12 défis du PNR posés dans le [Livre Blanc](#). Nous avons également pris en compte les politiques portées par les collectivités et l'Etat et les documents « supra » dans lesquels la Charte devra s'inscrire.

¹ La composition du Comité de pilotage de la révision de la charte est présentée dans ce document téléchargeable sur le lien suivant : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2021/01/Modalit%C3%A9-de-gouvernance-et-de-concertation.pdf

La proposition d'architecture s'articule autour de trois ambitions et 21 orientations:

Ambition 1 : Le capital humain, clé de voûte du territoire (7 orientations)

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est un territoire habité et vivant. Il place les personnes au cœur du projet de territoire qui, pour être concrétisé passe par la prise en compte de l'humain: le capital humain est la clé de voûte du territoire.

Ambition 2 : Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle (7 orientations)

Cette ambition traduit la volonté que le territoire soit en phase avec les réalités de la moitié du 21e siècle. La future Charte sera le moyen d'être en phase avec ces réalités et de répondre aux défis qu'elles soulèvent :

*un climat différent

*un impératif de maîtriser le cycle du carbone

*la prise en compte de phénomène de transition/rupture

*montée de l'individualisme...

Il s'agit aussi d'adapter le modèle social et économique (plus résilient, plus frugal, plus sobre, centré sur une économie du besoin..) et faire de la situation géographique des Pyrénées Ariégeoises un atout et non pas une contrainte (réciprocité, lien Toulouse, transfrontalier...).

Ambition 3 : Un territoire responsable de ses ressources (7 orientations)

Cette ambition a pour objectif de donner au territoire la capacité à mieux connaître, valoriser, gérer et maîtriser ses ressources dans ses différentes composantes. Le territoire pourra ainsi peser sur ses ressources en réponse aux besoins actuels et futurs de ses habitants. Cette approche n'est pas autarcique. Le territoire s'inscrit dans la communauté nationale et internationale. Dès lors que ses besoins sont assouvis, il s'inscrit dans des logiques de solidarité et de réciprocité vis à vis des territoires pouvant répondre à certains de ses besoins.

<p>Ambition 1 Le capital humain, clé de voûte du territoire</p>	<p>Ambition 2 Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXIe siècle</p>	<p>Ambition 3 Un territoire responsable de ses ressources</p>
<ul style="list-style-type: none"> •1.1. Accroître et diffuser la connaissance •1.2. Communiquer en direction des habitants •1.3. Former, éduquer et professionnaliser •1.4. Faire ensemble •1.5. Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain •1.6. Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises •1.7. Limiter les impacts environnementaux des activités humaines 	<ul style="list-style-type: none"> •2.1. Adapter le territoire au climat de demain •2.2 Atteindre la neutralité carbone •2.3. Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants •2.4. S'ériger en territoire générateur de bonne santé •2.5. Instaurer un modèle économique durable •2.6. Viser l'autonomie alimentaire en garantissant une alimentation bio/locale •2.7. Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée 	<ul style="list-style-type: none"> •3.1.Confirmer les paysages comme atout numéro 1 du territoire •3.2. Stopper l'érosion de la biodiversité •3.3. Instaurer des politiques de sobriété de la ressource en eau •3.4. Devenir un territoire à énergie positive •3.5. Garantir un usage économe et équilibré de l'espace •3.6. Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt •3.7. Assurer la transmission du patrimoine et en créer du nouveau*

Proposition d'architecture de la future charte du PNRPA présentant les ambitions et les orientations, extrait de la présentation faite au Comité de pilotage.

Les orientations sont ensuite déclinées en fiche mesure, à caractère opérationnel (type fiche action). Les agents du SMPNR ont engagé le travail d'élaboration de certaines fiches mesures en lien avec les élus au sein des commissions thématiques et les partenaires. Ces fiches mesures présentent le contexte de la mesure, les objectifs et le contenu de la mesure, des exemples d'action et les engagements des signataires ainsi que les partenaires qui pourront être mobilisés.

Une première version de cette architecture a été présentée au Bureau du SMPNR et a été modifiée en fonction des commentaires reçus. Elle a également été présentée à l'équipe du SMPNRPA. Le soir même (16/02/22), cette proposition d'architecture sera présentée au Comité Syndical pour validation.

Le débat a porté sur plusieurs sujets :

- Plusieurs participants soulignent la pertinence de l'architecture qui correspond à la continuité de la démarche : la capital humain au cœur des différentes mesures, l'entrée par ressource territoriales, le territoire face aux enjeux du 21^e siècle, le territoire est générateur de bonne santé, la place des jeunes..
- Si certains félicitent le volet économique dans la continuité de l'étude des chambres consulaires (Denis Dubrulle), d'autres participants (Nadine Sauter, ..) questionnent l'intégration du volet biodiversité et notamment la prise en compte du volet biodiversité dans les activités humaines (qui fait l'objet d'une mesure à part entière dans l'orientation 3.2). Il s'agit aussi de mettre en avant la conciliation entre les enjeux environnementaux et les enjeux économiques et sociaux et de reconnaître les hommes et les femmes comme partie intégrante de la nature.
- André Péchin pose la nécessaire articulation entre le projet de charte du PNR et le SCOT Vallée de l'Ariège et les PCAET. En ce sens, des échanges périodiques ont lieu entre le SMPNR et le SM SCOT afin d'assurer la cohérence et la compatibilité entre les deux documents en révision (Charte PNR et SCOT VA), la charte étant « supra » au SCOT. Jacqueline Mauran propose que le travail réalisé dans le cadre du Contrat de Relance de la Transition Ecologique 2022-2027 (Couserans) s'appuie plus sur les réflexions déjà avancées autour de la Charte afin d'assurer une cohérence.
- L'orientation 3.7 « Assurer la transmission du patrimoine et en créer du nouveau ». La formulation pose question pour certaines personnes (Anne Calvet, George Arcizet,..) avec un questionnement autour de la création du nouveau patrimoine. Pour d'autres (Jean-Louis Attané, Matthieu Cruège,..), il s'agit de transmettre le patrimoine d'aujourd'hui aux générations futures en se projetant en 2040 et donc de penser à ce qui ferait aujourd'hui le patrimoine de demain (d'où la notion de création, et la place des jeunes dans la création de ce patrimoine) en plus de la reconnaissance et de la transmission du patrimoine matériel et immatériel que l'on (re)connait aujourd'hui.
- Anne Calvet rappelle la position du Conseil Scientifique concernant la notion de ressources et propose de changer l'intitulé de la troisième ambition « un territoire responsable/durable ».
- L'orientation « Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain » demande à être précisée (Pierrette Icart). Elle intègre à la fois les notions de la place des jeunes dans la gouvernance d'aujourd'hui et de demain, de leur accompagnement dans leur projet de vie, de la formation, de leur ancrage territorial, de la mobilité, ... Germain Jolibert met en avant de nombreux réseaux sur lesquels il est intéressant de s'appuyer pour travailler avec les jeunes (Territoire éducatif,..).
- Une question autour du respect de la propriété privée est mentionnée (Pierre Eclache). La Charte n'étant pas au-dessus des lois, la propriété privée est respectée. Il est proposé de le rappeler dans le rapport de la Charte.

2. Le calendrier 2022-2025

Un point est ensuite fait sur le calendrier 2022-2025 avec le décalage proposé de trois mois. D'ici 2025, trois périodes décisionnelles sont à retenir pour les collectivités :

> **octobre 2022** : Arrêt du projet de Charte par décision du Syndicat mixte qui saisit la Région Occitanie pour transmission au Préfet.

> **juin 2024** : après avis intermédiaire et réalisation de l'enquête publique, arrêt du projet de Charte par décision du Syndicat mixte qui saisit la Région Occitanie pour transmission au Préfet pour examen final du Ministre (4 mois).

> **novembre 2024** : les collectivités seront amenées à délibérer sur la Charte (4 mois).

Les missions en cours et prévues

En parallèle de la rédaction du rapport de charte, d'autres missions sont en cours

- ✓ **La définition des Objectifs de Qualité Paysagère** (*Code de l'Environnement*) : un travail est réalisé par le SMPNRPA (Laure Chevillard, en lien avec une prestataire et la commission thématique Paysage Architecture Patrimoine et Urbanisme) afin de définir les orientations visant à conserver et à accompagner les évolutions des structures paysagères. Ce travail en cours a abouti à la définition de 11 unités paysagères et une trentaine d'Objectifs de Qualité paysagère. Ces Objectifs seront intégrés dans la Charte et le Plan de Parc.
- ✓ **Proposition d'étude sur l'accueil des nouvelles populations actives**. Le travail des Chambres Consulaires sur le volet prospectif du diagnostic socio-économique des Pyrénées Ariégeoises, présenté en Comité de pilotage de la révision de la charte en octobre 2021, a mis en évidence l'enjeu de l'accueil des nouveaux habitants et en particulier des populations actives. Il pose la régénération des ressources humaines comme condition nécessaire pour le maintien et le dynamisme de l'activité économique du territoire. L'accueil des nouveaux habitants est également un sujet d'intérêt commun pour l'Association ESPACE et pour le SMPNR. C'est pourquoi le SMPNR propose de réaliser une étude régie dans le cadre d'une convention bilatérale, pour identifier le regard et les attentes des acteurs face à cet enjeu et formuler des propositions pour alimenter la réflexion des élus et des partenaires sur cette question.
- ✓ **Evaluation Environnementale** (*Code de l'Environnement*). Il s'agit d'une étude à réaliser en parallèle de la rédaction de l'avant-projet de charte pour assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la Charte. Le bureau d'étude CEREG a été sélectionné pour réaliser l'évaluation environnementale.

Information et consultation auprès des habitants

Comme déjà mentionné au précédent Comité de Pilotage, l'information et la consultation auprès des habitants est un sujet clé. Plusieurs outils ont été mis en place ou vont l'être durant la procédure pour recueillir le regard et l'avis des habitants des Pyrénées Ariégeoises : [la page internet dédiée à la révision de la charte](#) et actualisée en permanence, la lettre aux partenaires, la communication sur les réseaux sociaux (twitter, facebook..), la Maison du Parc Mobile, des réunions d'informations publiques organisées à la demande des élus et l'enquête publique prévue en 2024.

Prochaine échéance :

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, la date du prochain comité de pilotage n'est pas fixée ; il devrait se dérouler courant du printemps 2022.